

Glossaire

Actif/active : La population active comprend les personnes en emploi et les chômeurs (voir définitions ci-dessous).

Association européenne de libre-échange (AELE) : En 2018, les membres de l'AELE sont l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

Chômeur : Personne sans emploi qui recherche activement du travail depuis quatre semaines et qui serait disponible pour travailler dans un délai de deux semaines.

Classification internationale type de l'éducation (CITE) : Classification élaborée par l'UNESCO afin de faciliter les comparaisons entre pays des statistiques et des indicateurs de l'éducation sur la base de définitions harmonisées et internationalement approuvées. Voir <http://uis.unesco.org/fr/topic/classification-internationale-type-de-leducation-cite>

Classification internationale type des professions (CITP) : Outil mis au point par l'Organisation internationale du Travail afin de classer les métiers dans des catégories clairement définies, en fonction des tâches et des responsabilités liées à l'emploi. Elle a été établie à des fins statistiques et se prête à des comparaisons internationales. Voir <http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/index.htm>.

Descendant de parents nés dans le pays : Personne née dans son pays de résidence actuel de deux parents nés dans le pays, ou d'un parent né dans le pays et d'un parent dont le pays de naissance est indéterminé.

Descendant d'immigrés : Personne née dans son pays de résidence actuel de deux parents nés à l'étranger, ou d'un parent né à l'étranger et d'un parent dont le pays de naissance est indéterminé.

Descendant d'immigrés d'origine mixte : Personne née dans son pays de résidence actuel d'un parent né dans le pays et d'un parent né à l'étranger.

Descendant d'immigrés de l'UE : Descendant d'immigrés dont l'un des deux parents au moins est né dans un pays de l'UE/AELE.

Descendants d'immigrés de pays tiers : Descendant d'immigrés dont l'ensemble des parents connus sont nés dans un pays non membre de l'UE/AELE.

Élève résilient : Élève issu d'une famille socialement défavorisée d'après l'indice SESC de PISA mais dont les résultats se situent dans le quartile des élèves les plus performants dans le pays où il est scolarisé.

Immigré : Personne née à l'étranger.

Immigré arrivé à l'âge adulte : Immigré arrivé à l'âge de 15 ans ou plus.

Immigré arrivé enfant : Immigré arrivé avant l'âge de 15 ans.

Immigré de pays tiers : Dans cette publication, et uniquement pour cette notion, tout immigré né dans un pays non membre de l'UE/AELE.

Immigré de l'UE : Tout immigré né dans un pays de l'UE ou de l'AELE.

Immigré installé : Immigré établi dans le pays d'accueil depuis au moins 10 ans.

Immigré récent : Immigré qui est arrivé dans le pays d'accueil au cours des cinq dernières années, sauf indication contraire. Pour certains indicateurs, toutefois, une période de dix ans est prise en considération.

Inactif/inactive : Personne sans emploi qui n'est ni en recherche active d'emploi ni disponible pour travailler.

Indice de statut économique, social et culturel (SESC) : L'environnement social et économique d'un élève est un concept vague et difficile à mesurer. Le Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) l'évalue à partir de son indice SESC. Les variables incluses dans cet indice sont le niveau d'études et la profession des parents, la richesse monétaire estimée de la famille, ainsi que le nombre et la nature des ressources culturelles disponibles au sein du ménage. Un élève est considéré comme socialement favorisé lorsqu'il figure parmi les 25 % ayant l'indice SESC le plus élevé, et comme socialement défavorisé lorsqu'il appartient aux 25 % ayant l'indice SESC le plus faible.

Langue du pays d'accueil : Langue officielle (ou faisant partie des langues officielles) du pays de résidence.

Logement ordinaire : Tout lieu d'habitation qui n'est pas un hôtel, un foyer, une maison de retraite, un baraquement militaire, un campement, un hôpital ou une prison.

Ménage : Un ménage se compose d'une personne habitant seule ou de deux ou plusieurs personnes qui habitent habituellement ensemble et qui partagent certaines commodités (cuisine, salle à manger, salle de bain, toilettes et pièce de vie).

Ménage immigré : Ménage dont le ou les responsables (une ou deux personnes) est/sont né(s) à l'étranger. Contrairement à l'édition de 2015 de *Trouver ses marques*, ce concept n'est plus utilisé dans les indicateurs sur les conditions de vie (chapitre 4), qui utilise plutôt la notion d'immigré mais seulement dans le Chapitre 2.

Ménage natif : Ménage dont au moins l'un des responsables est né dans le pays de résidence actuel. Les ménages natifs incluent les ménages mixtes, c'est-à-dire dans lesquels l'un des responsables est né à l'étranger. Contrairement à l'édition de 2015 de *Trouver ses marques*, ce concept n'est plus utilisé dans les indicateurs sur les conditions de vie (chapitre 4), qui utilisent plutôt le concept de personnes nées dans le pays.

Ménage national : Ménage dans lequel au moins l'un des responsables est citoyen du pays d'accueil. Contrairement à l'édition de 2015 de *Trouver ses marques*, ce concept n'est plus utilisé dans les indicateurs 8.8 et 8.9, qui utilisent plutôt la nationalité de la personne.

Ménage ressortissant de l'UE : Ménage dans lequel les deux responsables ont la nationalité d'un pays de l'UE (autre que celle du pays d'accueil), ou dans lequel l'un des deux responsables a la nationalité d'un pays de l'UE et l'autre celle d'un pays tiers.

Moyenne OCDE : Quand il est impossible de calculer le total OCDE, on utilise la moyenne OCDE non pondérée. Dans ce cas, chaque pays de l'OCDE est considéré comme une entité unique de même poids. La « moyenne OCDE » est donc la moyenne

arithmétique des statistiques des pays pour lesquels des données sont disponibles. En cas d'absence de données pour certains pays, le nombre de pays inclus dans la moyenne est indiqué entre parenthèses.

Moyenne UE : Quand il est impossible de calculer le total UE, on utilise la moyenne UE non pondérée. Dans ce cas, chaque pays de l'UE est considéré comme une entité unique de même poids. La « moyenne UE » est donc la moyenne arithmétique des statistiques des pays pour lesquels des données sont disponibles. En cas d'absence de données pour certains pays, le nombre de pays inclus dans la moyenne est indiqué entre parenthèses.

Nomenclature des unités territoriales statistiques : Classification établie et régie par l'UE pour définir le découpage des pays à des fins statistiques. Il existe trois niveaux de classification dans la nomenclature NUTS pour chaque pays de l'UE. Voir <https://ec.europa.eu/eurostat/web/nuts/background>.

Origine immigrée : Une personne est d'origine immigrée quand elle est née à l'étranger ou que l'un au moins de ses parents est né à l'étranger.

Pays tiers : Tous les pays qui n'étaient pas membres de l'Union européenne en 2015 ; cela inclut de fait les pays de l'AELE.

Personne ayant un niveau d'éducation élevé : Personne relevant du niveau 5-8 de la CITE, c'est-à-dire ayant achevé au moins le premier cycle de l'enseignement supérieur.

Personne ayant un niveau d'éducation faible : Personne relevant du niveau 0-2 de la CITE, c'est-à-dire sans diplômé formel ou ayant au mieux achevé des études de premier cycle de l'enseignement secondaire.

Personne ayant un niveau d'éducation très faible : Personne relevant du niveau 0-1 de la CITE, c'est-à-dire sans diplômé formel ou ayant au mieux achevé des études de l'enseignement primaire.

Personne en emploi : La définition d'une personne en emploi utilisée est celle de l'Organisation internationale du travail (OIT). Une personne en emploi est définie comme ayant travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence ou comme ayant un emploi mais étant absente de son travail.

Personne née à l'étranger : voir Immigré.

Personne né dans le pays : Personne née dans son pays de résidence.

Population active : Personnes disponibles pour travailler, qu'elles soient en emploi ou au chômage.

Responsable du ménage : La définition est différente selon les sources de données. Dans les Statistiques de l'UE sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), une ou deux personne(s) « responsable(s) du ménage » sont identifiées. Cette enquête considère qu'il s'agit de la ou des personne(s) qui possède(nt) ou qui loue(nt) le logement ou à qui le logement est fourni s'il s'agit d'un logement à titre gratuit. Si plusieurs personnes partagent la responsabilité du ménage, seules les deux plus âgées sont enregistrées.

Pour l'Enquête israélienne sur les forces de travail, le responsable du ménage est la personne qui remplit le questionnaire – ménage. Son/sa partenaire (le cas échéant) est le/la deuxième personne responsable.

Pour le *Current Population Survey* des États-Unis, le terme anglais « *householder* » désigne la personne (ou l'une des personnes) dont le nom figure sur le contrat de location ou d'acquisition du logement, ou toute autre personne adulte, à l'exception des sous-

locataires, pensionnaires ou personnels de maison. Si le logement est détenu ou loué conjointement par un couple marié, la personne responsable du ménage est indifféremment le mari ou la femme.

Le concept de « responsable du ménage » n'est pas utilisé en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande. À défaut, sont considérées comme responsables du ménage dans cette publication la personne ayant le salaire le plus élevé et son/sa partenaire (le cas échéant).

Ressortissant de l'UE : Dans le contexte de l'Union européenne, citoyen d'un pays de l'UE – ne sont pas compris dans cette définition les ressortissants du pays d'accueil.

Ressortissant d'un pays tiers : Dans le contexte de l'Union européenne, citoyen d'un pays tiers résidant dans l'Union européenne.

Taux ajusté : Un taux ajusté indique quels seraient les résultats des immigrants si leurs caractéristiques sociodémographiques étaient les mêmes que celles de la population de référence. Les ajustements sont effectués en utilisant la décomposition Oaxaca-Blinder. Les caractéristiques prises en compte dans les ajustements dépendent du sujet traité.

Total OCDE : Le total OCDE est la statistique de base généralement utilisée pour les pays de l'OCDE. Il prend en compte les différences entre les pays en termes de taille de la population. C'est donc la moyenne pondérée des pays de l'OCDE. En cas d'absence de données pour certains pays, le nombre de pays inclus dans la moyenne est indiqué entre parenthèses.

Total UE : Le total UE est la statistique de base généralement utilisée pour les pays de l'UE. Il prend en compte les différences entre les pays en termes de taille de la population. C'est donc la moyenne pondérée des pays de l'UE. En cas d'absence de données pour certains pays, le nombre de pays inclus dans ce calcul est indiqué entre parenthèses.

Union européenne : En 2018, les membres de l'UE sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre^{1,2}, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovénie et la Suède.